

FC 12 Serge Carrel

# Le crucifiement dans le monde antique

Le récit de la mort du Christ à la croix, sa crucifixion à Jérusalem aux alentours de l'an 30 de notre ère, apparaît souvent aujourd'hui comme faisant partie d'un certain « folklore » religieux chrétien. « Jésus est mort à la croix pour moi », cette formule si souvent chantée dans nos temps de louange, si souvent énoncée dans nos confessions de la foi ou dans nos célébrations de la cène, est prisonnière de notre langage religieux. Nous avons édulcoré sa portée. Nous avons rendu doucereux l'une des affirmations de la foi chrétienne qui a le plus choqué le monde antique. Des travaux d'historiens nous permettent aujourd'hui de mesurer ce que le message d'un apôtre Paul avait de scandaleux ou de fou aux oreilles de ses contemporains, qu'ils soient juifs ou non-juifs.

Lorsque Paul constate dans sa première épître aux Corinthiens : « Or nous proclamons un Christ crucifié, cause de chute pour les Juifs et folie pour les non-Juifs » (1Co 1.23), il y a là le reflet d'une expérience personnelle. La proclamation de l'Evangile, menée depuis plusieurs années en Palestine ou dans le monde grec, en Asie mineure comme en Europe, par l'apôtre et ses coéquipiers, rencontre énormément de résistances. Elle surprend, elle dérange, elle choque... Pour des gens de cultures grecque ou romaine, il y a une vraie folie (*moria* en grec) à considérer la « parole de la croix » comme l'ultime révélation de Dieu à l'humanité. Du point de vue de la vision du monde propre à nombre de contemporains de l'apôtre, impossible d'envisager favorablement l'affirmation que le Fils de Dieu soit mort sur une croix !

## Une pratique largement répandue

Dans les sociétés de l'Antiquité, le recours des autorités politiques ou militaires au crucifiement l'était largement répandu. Les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Scythes, les Celtes, les Germains... y recouraient pour sanctionner des crimes, des révoltes, des trahisons ou des comportements jugés déviants du point de vue religieux.

L'archéologie atteste que des crucifiements ont eu lieu dans le port d'Athènes dès le VIIe siècle av. J.-C. Des pirates comptaient parmi les victimes de ces supplices. Plusieurs auteurs relatent la pratique de telles sanctions. L'historien Hérodote indique que le crucifiement a été pratiqué chez les Mèdes et les Perses en l'an 519 av. J.-C. : « Ce fut ainsi que Babylone tomba pour la seconde fois en la puissance des Perses. Darius (*Ier*), s'en étant rendu maître, en fit abattre les murs et enlever toutes les portes. Cyrus, qui l'avait prise avant lui, n'avait fait ni l'un ni l'autre. Il fit ensuite mettre en croix environ trois mille hommes des plus distingués de Babylone. Quant aux autres, il leur permit d'habiter la ville comme auparavant »<sup>2</sup>. Avec l'extraordinaire expansion de l'empire d'Alexandre le Grand à la fin du IVe siècle av.

J.-C., la pratique de ce supplice s'est largement étendue. A Carthage, on recourt aussi à ce châtiment. Et le contact avec les Romains lors des Guerres puniques (IIIe et IIe siècle av. J.-C.) pourrait expliquer que Rome ait repris une telle pratique.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il importe de distinguer « crucifiement » de « crucifixion ». Le « crucifiement » indique l'action de crucifier ou le supplice de la croix. La « crucifixion » concerne la mise à mort de Jésus sur la croix (voir *Petit Robert*).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hérodote, *Histoire* 3,159, voir aussi 3,132.

L'historien juif Flavius Josèphe, passé aux Romains, raconte dans sa *Guerre des Juifs* qu'Alexandre Jannée, en 88 av. J.-C., dans sa guerre contre Démétrius III, lors de la Révolte des Pharisiens, a fait prisonniers des habitants d'une ville de Judée qui lui était hostile et qu'il les a amenés à Jérusalem : « Sa cruauté, de par l'excès de sa colère, atteignit au sacrilège : il fit mettre en croix en plein centre de la ville huit cents de ces prisonniers et égorger sous leurs yeux leurs femmes et leurs enfants ; lui regardait ce spectacle, tout en buvant, étendu au milieu de ses concubines »<sup>3</sup>.

## Une forme d'exécution de la plus haute cruauté

Lors du siège de Jérusalem, autour de l'an 70 de notre ère, de nombreux habitants de Jérusalem qui cherchaient à se ravitailler en dehors de la ville ou à fuir le siège, furent crucifiés lorsqu'ils étaient capturés. Flavius Josèphe raconte : « La famine leur donnait l'audace de tenter ces sorties et, quand ils avaient trompé la surveillance des brigands (*les* responsables de la ville), il ne leur restait plus qu'à être pris par les ennemis (les Romains). Quand ils étaient pris, ils se défendaient obligatoirement et, après le combat, il semblait qu'il n'était plus temps de supplier. Aussi étaient-ils fouettés, soumis, avant de mourir, à toutes sortes de tortures, puis crucifiés face au rempart. Leurs souffrances, certes, paraissaient pitoyables à Titus; cinq cents prisonniers et parfois plus étaient faits chaque jour; mais il jugeait imprudent de relâcher des gens pris après combat, et il se rendait compte que la garde d'un pareil nombre de prisonniers reviendrait à emprisonner les gardiens. Cependant, sa principale raison de ne pas empêcher ces crucifixions était qu'il espérait qu'à ce spectacle les Juifs, peut-être, se rendraient, dans l'idée qu'autrement ils subiraient le même sort. Les soldats, dans leur colère et leur haine, ridiculisaient les prisonniers en les crucifiant dans toutes sortes de positions et, vu leur nombre, la place manquait pour les croix et les croix pour les corps... »<sup>4</sup>

Un tel récit, comme beaucoup d'autres, indique que le crucifiement était le point final d'une série de sévices infligés aux condamnés, qui comprenaient la flagellation, des actes de tortures et enfin la mise en croix. Il indique aussi que les responsables de l'exécution accordaient une fonction sociale à l'événement. Lors du siège de Jérusalem, il s'agissait d'inciter les personnes réfugiées dans la ville à se rendre. La plupart du temps en faisant des crucifiements un spectacle public, il importait d'inciter les personnes, susceptibles de se comporter de la même manière que le condamné, à ne pas passer à l'acte. Comme le souligne aussi Flavius Josèphe, ces exécutions laissaient une certaine marge aux caprices et au sadisme des tortionnaires pour accomplir des exactions qui visaient à humilier davantage encore la personne mise à mort.

# Le crucifiement, supplice suprême chez les Romains

Un crucifiement de masse marqua les esprits des Romains. Il eut lieu lors de la révolte de Spartacus, un esclave qui, en 71 avant notre ère, devint le chef d'un mouvement de révolte qui impliqua plusieurs milliers d'individus. Après avoir été vaincus, six mille révoltés furent crucifiés sur six mille croix, le long de la via Appia de Capoue à Rome, sur 195 km. Dans un plaidoyer intitulé *Contre Verres*, l'avocat romain Cicéron considère autour de l'an 70 av. J.-C. que le crucifiement est le « plus terrible des supplices » (« summum supplicium »)<sup>5</sup>. Cette perspective de la croix comme le plus terrible des supplices est reprise par le juriste Julius Paulus qui, dans des propos publiés autour de l'an 200, considère que le crucifiement fait partie des trois châtiments les plus terribles qu'un système judiciaire peut infliger à des

<sup>5</sup> Cicéron, *Discours*, Tome VI, Seconde action contre Verrès, Paris, Belles Lettres, 1970, p. 89 et 91.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs* I,97, trad. Pierre Savinel, Paris, Editions de Minuit, 1977, p. 133

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs* V, 449-451, p. 459.

condamnés<sup>6</sup>. A côté du crucifiement qui reste le plus terrible des châtiments, il y a le bûcher, puis la décapitation. Dans certaines listes, la décapitation est remplacée par la « condamnation aux bêtes ». Julius Paulus indique aussi la liste des crimes auxquels correspondent de tels châtiments. Sont punissables de crucifiement : la désertion face à l'ennemi, la trahison d'un secret d'Etat, l'incitation à la révolte, le meurtre, les prédictions sur la prospérité des gouvernants, l'impiété nocturne, la magie, la falsification grave d'un testament...<sup>7</sup>
Au vu de l'étendue de cette pratique, il est surprenant que le crucifiement n'ait pas fait davantage débat ou qu'il n'apparaisse, somme toute, qu'assez peu dans la littérature. « La crucifixion, surtout à l'époque romaine, était connue un peu partout et elle était fréquente, mais les milieux cultivés tenaient à garder leurs distances vis-à-vis de cette pratique et, en règle générale, ils la passèrent sous silence »<sup>8</sup>.

## Avant tout pour les rebelles, les criminels et les esclaves

La mise à mort sur une croix, chez les Perses, les Grecs, les Carthaginois ou même les Romains, était le châtiment qui sanctionnait les crimes graves contre l'Etat et la haute trahison. A Carthage, des généraux et des amiraux ont été crucifiés après une défaite militaire ou après avoir montré trop d'indépendance dans leurs prises de décision<sup>9</sup>. Ce châtiment permettait aussi de casser le sentiment de révolte ou d'indépendance qui traversait certaines villes ou certaines populations. Il visait aussi à sanctionner des brigands, ce que relatent certains romans. Les *Métamorphoses* d'Apulée racontent la chose suivante : « Mon affliction s'en accrût bien fort, et même s'en doubla, voyant qu'il ne me serait pas même accordé de mourir indemne de mutilation. Mais la vieillarde dont les pleurs avaient retourné l'assemblée reprit la parole : Honorables citoyens, avant que d'attacher à la croix ce brigand, assassin de mes malheureux bien-aimés, permettez qu'on dévoile les corps des victimes, pour que le spectacle de leur beauté et de leur jeunesse, bandant et rebandant votre juste courroux, vous dicte une rigueur à l'étalon du crime »<sup>10</sup>.

Dans l'esprit des Romains, le crucifiement n'était pas un châtiment que devaient subir les citoyens de Rome. Dans son récit intitulé *Histoires*, Tacite relate les manigances d'un certain Géta qui fut condamné, lui-même un esclave en fuite, au « supplice des esclaves », soit au crucifiement 11. Hormis quelques exceptions, on peut dire qu'à Rome cette forme de mise à mort n'était pas destinée aux classes supérieures et à la noblesse, mais avant tout aux esclaves. Cette justice de classe que pratiquaient les Romains jette un regard original sur la confession de l'épître de Paul aux Philippiens : « Lui qui était vraiment divin, il ne s'est pas prévalu d'un rang d'égalité avec Dieu, mais il s'est vidé lui-même, en se faisant vraiment esclave, en devenant semblable aux humains ; reconnu à son aspect comme humain, il s'est abaissé lui-même en devenant obéissant jusqu'à la mort – la mort sur la croix » (Ph 2.6-8). Dieu a endossé la condition humaine en s'associant à ceux qui connaissent les pires tourments.

## Jehohanan, le crucifié de Giv'at ha-Mivtar

En 1968, un archéologue effectua des fouilles dans une tombe d'un quartier de Jérusalem appelé Giv'at ha-Mivtar. Il y découvrit huit ossuaires, des boîtes contenant des restes funéraires d'une vingtaine de personnes. Dans l'un de ceux-ci, Vassilios Tzaferis trouva un os du talon, le calcanéus, traversé par un clou. Il en conclut qu'il avait trouvé, parmi les restes

3

.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Paulus, Sententiae, 5.17.2.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Ibidem* 5.19.2...

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Martin Hengel, *La crucifixion*, Paris, Cerf, 1981, p. 56.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Tite Live 38.48.12.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Apulée, Métamorphoses, 3.9.1.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Tacite, *Histoires*, 2.72.2.

osseux de trois personnes différentes, les os d'un crucifié. Un nom avait été gravé plusieurs fois sur l'ossuaire : « Jehohanan fils de Hagakol », peut-être le nom de ce condamné <sup>12</sup>. Ces ossuaires avaient été posés dans un complexe funéraire composé de deux chambres et de douze niches. Durant la période romaine, des Juifs fortunés acqueraient ce type de tombe, dans lesquelles il y avait au moins un banc creusé dans la pierre. On y installait le corps du défunt et, une année après le décès, les os qui restaient du corps décomposé étaient rassemblés et entreposés dans un ossuaire.

L'examen de cet os du talon traversé par un clou suscita des débats entre spécialistes, archéologues et chirurgiens orthopédiques. En 1985, Joseph Zias du Département des antiquités et des musées en Israël, et Eliezer Sekeles de la Faculté de médecine Hadassah à Jérusalem, ont publié une réévaluation des travaux de Vassilios Tzaferis<sup>13</sup>. Ils en ont conclu que le clou en fer de 11,5 cm traversait un seul calcanéus, celui du talon droit, et non pas deux comme les premières analyses semblaient l'indiquer. De cette constatation, Joseph Zias et Eliezer Sekeles ont déduit que le crucifié avait dû enfourcher le montant de la croix et avoir ses pieds cloués de chaque côté de la croix et pas sur le devant de celle-ci. « La plaque de bois d'olivier dont il restait quelques traces sous la tête du clou, empêchait le crucifié de libérer son pied. De fait la plaque élargissait le diamètre de la tête du clou, ce qui améliorait l'efficacité du supplice »<sup>14</sup>.

La pointe courbée de ce clou peut s'expliquer par le fait qu'il y avait un nœud dans le bois de la croix et que ce dernier a entraîné une courbure vers le bas. Au moment de dépendre le corps de Jehohanan de la croix, ses proches ont dû recourir à un outil pour séparer la jambe droite du montant. Ce qui aurait entraîné des dommages supplémentaires au corps du crucifié. Suite à cela, les proches ont renoncé à extraire le clou du talon. Ce refus est peut-être la raison pour laquelle nous disposons aujourd'hui, grâce à cet ossuaire, de la seule attestation physique de la pratique du crucifiement dans le monde romain.

Par ailleurs, le manque de lésions aux avant-bras et aux os des mains semble indiquer que les bras du crucifié ont été attachés, plutôt que cloués à la poutre transversale de la croix, le patibulum. De nombreuses attestations littéraires et artistiques évoquent cette manière de faire, parmi les possibles, pour fixer les bras du crucifié.

#### Le crucifiement concrètement

« Je vois là des croix, pas seulement d'un seul modèle, mais façonnées selon plusieurs manières différentes : sur certaines les victimes ont la tête en bas ; certaines empalent leurs parties intimes ; avec d'autres les bras sont étendus sur la poutre transversale » <sup>15</sup>. Cette constatation du philosophe romain Sénèque souligne la diversité des pratiques en matière de crucifiement. A ce propos, les évangiles ne renferment que peu de détails précis sur la manière de faire. Très sobrement les évangiles indiquent : « Et ils le crucifièrent là » (Mc 15.24, par exemple).

Ce qu'il faut savoir, c'est que parfois les condamnés à mort étaient cloués sur un simple poteau. Leurs mains étaient alors fixées au-dessus de leur tête. Lorsque les crucifiements étaient massifs, plusieurs criminels pouvaient être attachés ou cloués à une sorte d'échafaud composé de plusieurs poutres verticales et horizontales. Une représentation de la crucifixion,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Vassilios Tzaferis, « Jewish Tombs at and near Giv'at ha-Mivtar, Jerusalem », *Israel Exploration Journal*, 1970, p. 18-32.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Joseph Zias et Eliezer Sekeles, « The Crucified Man from Giv'at ha-Mivtar : a Reappraisal », *Israel Exploration Journal*, 1985, p. 23-27.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Sénèque, *De consolatione ad Marciam* 20,3, in *Dialogues, Consolations*, Paris, Belles Lettres, 1961, p. 41.

que l'on peut voir sur l'une des portes de l'Eglise Sainte-Sabine à Rome, renvoie à ce type de construction.

Les bourreaux ont eu recours à différents types de croix pour mettre à mort les condamnés. Aux croix en forme de X (la croix *decussata*, « de travers »), aux croix en forme de T (la croix *commissa*). Une entaille en V permettait d'ancrer le patibulum sur la partie supérieure du poteau planté en terre. Les bourreaux ont également recouru aux croix en forme de « plus » allongé (la croix *immissa*), dotée de quatre bras. C'est, semble-t-il, sur ce type de croix que Jésus a été crucifié.

Le crucifié pouvait être fixé à la croix de deux manières, soit par des cordes ou alors par des clous. Nombre de magiciens ou de charlatans de l'époque étaient très intéressés à réutiliser les bouts de corde ou les clous employés pour fixer les crucifiés au bois de la croix.

Aucun récit évangélique ne dit précisément comment Jésus fut attaché à la croix. Quand Jésus apparaît dans la chambre haute à ses disciples et qu'il leur montre les endroits où il a été percé, on peut penser que c'est de clous dont le bourreau s'est servi afin de le fixer à la croix (Luc 24.39 et Jean 20.25, 27).

Le corps du crucifié pouvait être soutenu à mi-hauteur de la croix par une sorte de « siège », le *sedile*. Le condamné avait alors la possibilité d'y poser ses fesses. Ses pieds pouvaient aussi parfois s'appuyer sur un morceau de bois qui faisait office de « repose-pieds », le *suppedaneum*. On peine à imaginer les souffrances que dut endurer Jésus tout au long de ce supplice. Un texte du troisième siècle qui évoque la souffrance des crucifiés en donne la mesure : « Punis avec les membres étendus... ils sont attachés et cloués au poteau dans le plus cruel tourment, lugubre nourriture pour les oiseaux de proie et sinistres restes pour les chiens » <sup>16</sup>.

# Les obstacles à la proclamation de la « parole de la croix »

Ce parcours autour du crucifiement et de sa pratique dans le monde antique et romain esquisse quelques pistes qui permettent de comprendre pourquoi, dans les mentalités du Ier siècle, il était difficile de proclamer la « parole de la croix », pour reprendre la formule de l'apôtre Paul.

De fait, proclamer la « parole de la croix » buttait sur plusieurs obstacles. Tout d'abord un obstacle de type « **psychologique** ». Le supplice de la croix suscitait effroi et répulsion. On en avait peur et on en parlait peu... En un mot comme en cent, la pratique glaçait! Imaginer dans ce contexte qu'elle vienne dire quelque chose d'essentiel sur Dieu avait de quoi surprendre! Comme Pline le Jeune le dit dans l'une de ses lettres, les membres de la nouvelle croyance sont atteints de « folie ». Il n'y a là qu'une « superstition déraisonnable et sans mesure » 17.

Deuxième obstacle – et pas des moindres ! – qu'a rencontré la proclamation de la « parole de la croix » : le fait que Jésus comptait avec un tel châtiment au rang des criminels. Il avait été condamné par les autorités romaines et juives pour rébellion ou pour prétention messianique, deux motifs à condamnation qui, selon les aires culturelles, revenaient au même. En final, avec la crucifixion, la raison d'Etat avait triomphé. Minucius Felix dans un dialogue entre un païen, Caecilius, et un chrétien, Octavius, donne de la place à cette objection adressée à cette foi « qui prête (aux chrétiens), comme objet de leur vénération, un homme puni pour un forfait du dernier des supplices et le bois funeste d'une croix, qui leur attribue un autel qui convient à des dépravés et à des criminels, en leur faisant honorer ce qu'ils méritent » <sup>18</sup>. Pour

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Pseudo-Manéthon, *Apotelesmatica* 4.198-200.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Pline le Jeune. *Lettres* 10.96.4-8.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Minucius Felix, *Octavius*, 9.4.

des Romains cultivés, la condamnation de Jésus et sa mise au rang des criminels ont doonc constitué un obstacle de type « **judiciaire** ».

Enfin, la « parole de la croix » a butté sur l'obstacle « religieux ». Dans les mentalités grecque et romaine, les dieux ne souffrent pas. Ils sont impassibles. Contrairement aux humains qui sont sujets à la souffrance, les dieux sont les ressortissants d'un monde où la souffrance n'a pas prise. Ou si elle en a, comme dans le *Prométhée* de Lucien, le Voltaire de l'Antiquité, « un Dieu crucifié peut tout au plus être tourmenté un certain temps ; il ne peut jamais mourir » 19.

Dans la religion grecque et romaine, les dieux sont aussi immortels. Le propre de leur condition, c'est de ne pas connaître la mort et la disparition. Dans de tels schémas de pensée, comment ne pas réagir en affirmant, comme le relève Justin Martyr, que la « démence » des chrétiens « consiste à placer un homme crucifié à la seconde place, après le Dieu immuable et éternel, le Dieu créateur du monde » <sup>20</sup> ?

Dans ce contexte de grandes difficultés à faire changer les visions du monde, nombre de chrétiens ont essayé soit d'éviter une confrontation directe autour des sujets qui fâchent en essayant de proclamer l'Evangile en passant par les communautés juives et leur plus grand ouverture à la tradition biblique ou alors en parlant de ce Dieu inconnu présent dans la tradition religieuse grecque, comme Paul l'a fait à Athènes (Ac 17.16-34). Sans beaucoup de succès, puisqu'au moment où l'apôtre évoque la résurrection des morts les Athéniens lui signifient qu'on l'entendra pour la suite un autre jour !

D'autres chrétiens ont tenté de gommer de telles « aspérités » et d'éliminer purement et simplement la « folie » de la croix de leurs propos. Ils ont succombé à ce qu'en langage « technique » on appelle le docétisme. Pour certains croyants non orthodoxes, Jésus ne fut crucifié qu'en apparence. Il ne connut nullement la souffrance. Sans aller aussi loin que cela, il est tout de même frappant de voir que chez nombre de défenseurs de la foi des premiers siècles, le thème de la croix disparaît presque complètement de leur prédication. L'homélie de Méliton de Sardes, un écrivain apologète de la seconde moitié du IIe siècle, fait exception. Le paradoxe d'un Dieu qui s'incarne, d'un Dieu qui connaît la mort de l'intérieur est présenté de manière lumineuse :

« Celui qui suspendit la terre est suspendu, celui qui fixa les cieux est fixé. Celui qui consolida tout est retenu sur le bois, celui qui est Maître est outragé, celui qui est le roi d'Israël est écarté par une main israélite.

O meurtre inouï! O injustice jamais vue! Le Maître a été changé dans son aspect, le corps étant mis à nu et il n'a même pas été jugé digne d'un vêtement pour qu'il ne soit pas vu. C'est pourquoi les luminaires se détournèrent et avec eux le jour s'obscurcit pour cacher celui qui était dénudé sur du bois, pour obscurcir non le corps du Seigneur, mais les yeux de ces hommes »<sup>21</sup>.

\*\*\*

La parole ou le langage de la croix a néanmoins résonné durant les premiers siècles de l'Eglise et jusqu'à aujourd'hui pour dire que Dieu dans son amour nous rejoint jusque dans la condition du plus malheureux des humains. Le Seigneur s'est même montré solidaire de ceux qui sont morts exécutés dans une souffrance indicible. « C'est dans la personne et le destin de Jésus de Nazareth que cette 'solidarité' salvatrice de Dieu avec nous a pris sa forme historique et physique. En Lui, le 'Fils de Dieu', c'est Dieu lui-même qui a pris la 'condition d'esclave' et a subi la mort des 'esclaves' sur l'arbre de la croix (Ph 2.8), livré à la honte publique (He

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Martin Hengel, *La crucifixion*, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Justin Martyr, *Apologie* I.13.4.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Méliton de Sardes, *Sur la Pâque*, trad. O. Perler, Paris, Sources chrétiennes, 1966, 96s, p. 194s.

12.2) et à la 'malédiction de la Loi' (Ga 3.13), afin que par la 'mort de Dieu', la vie pût remporter la victoire sur la mort »<sup>22</sup>.

Devant un tel mystère qui fait exploser toutes nos conceptions de Dieu, nous ne pouvons que nous en remettre à la nouveauté de cette révélation. Et, en silence, adorer celui qui est venu pour nous faire part de cet extraordinaire visage du Père, prêt à aller jusqu'au bout pour nous ramener dans sa maison. Comme l'apôtre Paul, nous pouvons confesser avec joie : « Or nous, nous proclamons un Christ crucifié, cause de chute pour les Juifs et folie pour les non-Juifs ; mais pour ceux qui sont appelés, Juifs et Grecs, un Christ qui est la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu. Car la folie de Dieu est plus sage que les humains, et la faiblesse de Dieu est plus forte que les humains » (1Co 1.23-25).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Martin Hengel, *La crucifixion*, p. 112.